Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 007-210703195-20210222-DELIB142021-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
22/02/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Maîtrise foncière pour création du giratoire de la RN 102 et de sa voie de desserte. Acquisition Robert/Bertrand

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 28
Abstentions : …
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux février dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier Peverelli, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli),

Secrétaire : Mme Garreaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Dans le cadre de la réalisation du contournement de la RN 102 sur les communes du Teil et de Rochemaure, la commune du Teil doit s'assurer de maitriser l'emprise foncière pour la réalisation du giratoire de la Sablière et de sa voie de desserte.

Pour cela, la commune doit acquérir une parcelle d'une superficie globale de 618 m². Le montant de la transaction étant inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Le prix de vente qui a été convenu avec les propriétaires est de TROIS-MILLE-QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3 090 €).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir une partie de la parcelle CD n°208, d'une superficie globale de 618 m² ; appartenant à l'indivision ROBERT/BERTRAND au prix de TROIS-MILLE-QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3 090 €).

PRÉCISE que le numéro de la parcelle à acquérir et la surface exacte seront déterminés dans le document modificatif du parcellaire cadastrale qui sera réalisé par le géomètre-expert missionné par la commune.

N°14

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 007-210703195-20210222-DELIB142021-DE

DONNE pouvoir à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

Mairie de LE TEIL (Ardèche)